

# La gestion des déchets

## Le cadre légal

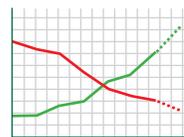
La loi du 13 juillet 1992 pose quatre grands principes :

- Prévenir ou réduire la production et la nocivité des déchets,
- Limiter leur transport en distance et en volume.
- Les valoriser au maximum par recyclage, compostage ou production d'énergie.
- Assurer l'information du public sur les effets pour l'environnement et la santé publique des opérations de production et d'élimination des déchets.

Le Plan Départemental de l'Hérault (février 1996 et révisé en mars 2002) impose pour la zone ouest de l'Hérault, dont le Syndicat Centre Hérault fait partie, le recyclage et le compostage.

## Une opération citoyenne

Le bon tri des déchets a 2 conséquences immédiates :



Augmentation des quantités recyclées et valorisées

Diminution des quantités enfouies

Tout consommateur peut agir dès l'achat de produits pour réduire les déchets (écolabels, produits rechargeables, produits comportant moins d'emballages...)

"Consommer mieux" protège l'environnement.

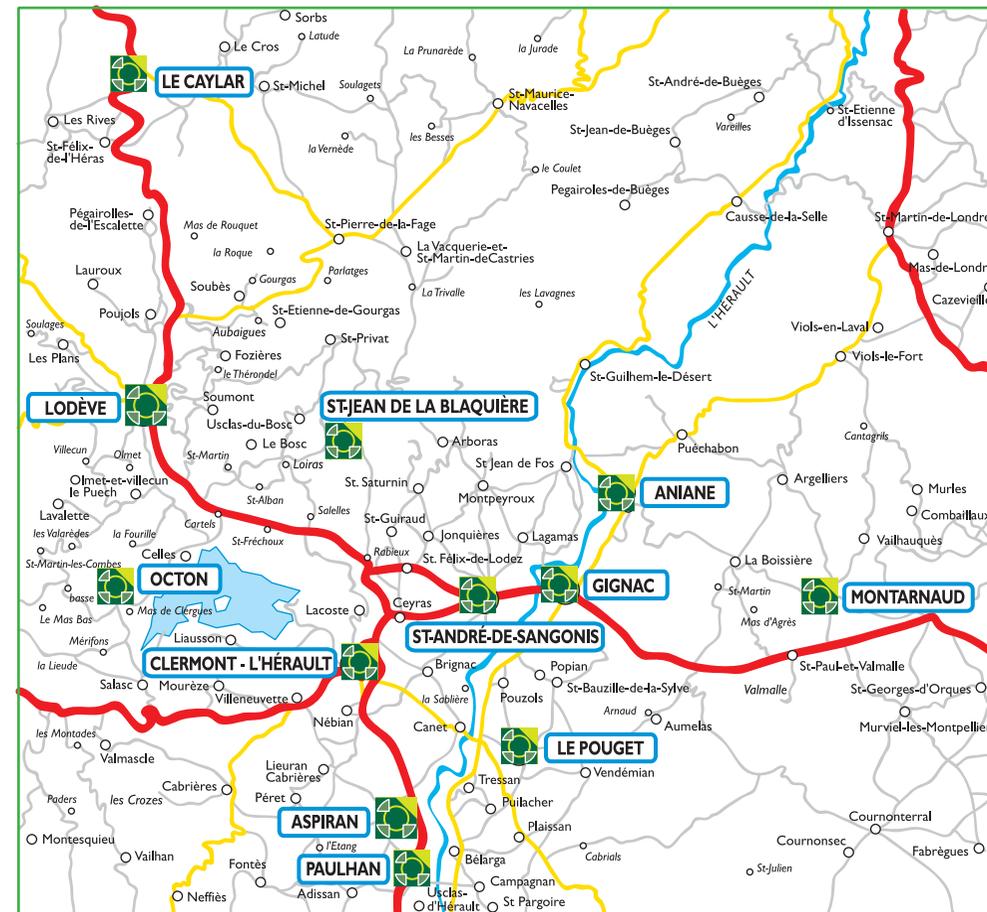
## Votre bac vert et votre bac gris

Ces équipements sont affectés au logement. Lors d'un départ ou d'un déménagement, ils doivent rester dans l'habitation.

Conseil :  
sortir son bac la veille du jour  
de ramassage et le rentrer  
après le passage du Service Collecte



## Les déchetteries du Syndicat Centre Hérault



### A noter : Déchets assimilés

Déchets produits en petites quantités par les professionnels, pour qui l'accès aux déchetteries est possible selon les modalités fixées par les conventions passées entre le Syndicat Centre Hérault et les organismes professionnels.

Syndicat Centre Hérault  
Route de Canet - 34800 ASPIRAN  
Tél. 04 67 88 44 96 - Fax. 04 67 88 18 47  
email : [communication@syndicat-centre-herault.org](mailto:communication@syndicat-centre-herault.org)  
Site internet : [www.syndicat-centre-herault.org](http://www.syndicat-centre-herault.org)



A CONSERVER

# GUIDE DU TRI DES DECHETS

*Ne jetez plus au hasard...*



Ne pas jeter sur la voie publique



*Le tri des déchets...  
l'affaire de tous, pour l'avenir de tous.*

# Les déchetteries

Un espace respectueux de notre environnement,  
où un personnel qualifié vous accueille et vous oriente (dépôt gratuit).  
Vous devez y déposer en les triant...

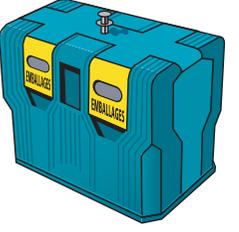
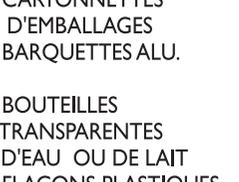
<b>CARTONS</b>  Cartons propres et pliés	<b>ENCOMBRANTS</b>  Cloisons, matelas, moquettes, isolants...	<b>VERRE</b> 
<b>MÉTAUX</b>  Fer, fonte, grillage...	<b>GRAVATS ET INERTES</b>  Tuiles, briques, terre...	<b>PAPIER</b> 
<b>DÉCHETS VERTS</b>  Tailles de haies, résidus de jardin, tontes de gazon...	<b>BOIS</b>  Palettes, vieux meubles...	<b>EMBALLAGES MENAGERS</b> 
	<b>DECHETS MENAGERS SPECIAUX</b> 	<b>HUILES DE VIDANGE</b> 

## Pour le dépôt d'autres déchets...

- PILES → CHEZ LES REVENDEURS
- EMBALLAGES DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES → VOIR DISTRIBUTEURS
- MÉDICAMENTS INUTILISÉS OU PÉRIMÉS → CHEZ LES PHARMACIENS (CYCLAMED)
- PNEUS → CHEZ LES REVENDEURS
- BATTERIES → CHEZ LES REVENDEURS

# Les colonnes spécifiques

Présentes dans chaque commune  
aux " Points tri " proches de chez vous  
Vous devez y déposer...

<b>VERRE</b>	<b>PAPIER</b>	<b>EMBALLAGES MENAGERS</b>
 - BOUTELLES - BOCAUX - CANETTES - POTS 	 - PAPIERS - JOURNAUX - PROSPECTUS - MAGAZINES 	 - BOÎTES DE CONSERVES - BIDONS MÉTALLIQUES - CANETTES EN MÉTAL - AÉROSOLS - BRIQUES ALIMENTAIRES - CARTONNETTES D'EMBALLAGES - BARQUETTES ALU. - BOUTELLES TRANSPARENTES D'EAU OU DE LAIT - FLACONS PLASTIQUES 
<b>NE PAS Y DÉPOSER...</b> - Capsules, - Couverts, - Bouchons,	<b>NE PAS Y DÉPOSER...</b> - Films plastiques - Cartons	<b>NE PAS Y DÉPOSER...</b> - Boîtes avec des restes - Bouteilles d'huile - Pots de yaourts
<b>RECYCLAGE</b>	<b>RECYCLAGE</b>	<b>RECYCLAGE ET VALORISATION</b>

# Les bacs individuels

Dans ces équipements mis à votre disposition  
Vous devez y déposer...

<b>BIO-DÉCHETS</b>	<b>DÉCHETS RÉSIDUELS</b>
 Le bac vert	 Le bac gris
 Le composteur	
- EPLUCHURES - RESTES DE LÉGUMES OU FRUITS - RESTES D'ALIMENTS - COQUILLES D'OEUFs - SACHETS DE THÉ - INFUSETTES - MARC DE CAFÉ (avec filtre) - SERVIETTES EN PAPIER - ESSUIE TOUT - FLEURS FANÉES - PETITS DÉCHETS VERTS (petites tailles ou tontes...) <i>Nous vous recommandons d'envelopper vos bio-déchets dans du papier journal.</i>	- AMPOULES - BRIS DE VITRE - VAISSELLE EN VERRE - FILMS PLASTIQUES SUR REVUES - PAPIERS GRAS - BOÎTES À PIZZAS - MOUCHOIRS - PETITS EMBALLAGES EN POLYSTYRÈNE - FILMS ET SACS EN PLASTIQUE - PAPIER ALU SOUILLÉS - COUCHES CULOTTES - LITIÈRES D'ANIMAUX - MÉGOTS - SACS D'ASPIRATEURS - BALAYURES - COQUILLES D'HUÎTRES ET DE MOULES - VÊTEMENTS ET CHAUSSURES INUTILISABLES
<b>NE PAS Y DÉPOSER...</b> - Sacs ou poches en plastique	
<b>PLATE-FORME DE COMPOSTAGE</b>	<b>COMPOST</b>
	<b>CENTRE D'ENFOUISSEMENT</b>